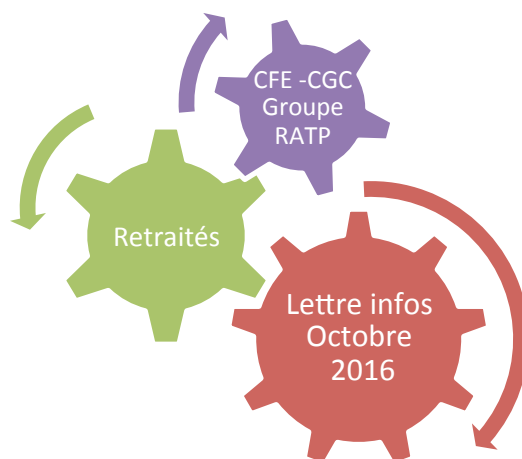




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au sommaire de ce numéro :

- le Conseil d'administration de la CCAS du 21 octobre 2016,
- la RATP,
- le Conseil d'administration de la RATP du 7 octobre 2016,
- deux propositions de voyage.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI

CCAS - Conseil d'administration - 21 octobre 2016

Présentation du Budget 2017 de la CCAS :

PERIMETRE PUMA

Frais de santé :

Le taux de l'ONDAM communiqués par le ministère est de 1,75% pour 2017.

- **Les retraités et ayants droit** : une forte hausse est constatée entre août 2015 et août 2016 (+3,72% principalement liée aux frais de séjour et aux auxiliaires médicaux). Le point de sortie tient compte de cette évolution soit 104 000K€ et pour 2017, le taux de l'ONDAM prévisionnel est appliqué au point de sortie 2016.
- **Les agents actifs** : tout comme pour les retraités et les ayants droit, les frais de santé servis aux agents en activité augmentent de façon conséquente (+9,13% principalement liée à la pharmacie et aux actes de laboratoire). Le point de sortie prend en compte cette évolution soit 29 300K€ au-dessus du budget. Pour 2017, on estime un budget à 30 000K€.
- **les prestations servies par l'espace santé** : composées des salaires des médecins et paramédicaux, des fournitures médicales, du blanchissage du linge et des dotations aux amortissements du matériel médical. Le budget 2017 est estimé à 8 176K€. Ce budget prend en compte la fermeture du laboratoire de l'Espace Santé.
- **La dotation hospitalière** : une forte hausse de ce poste est constatée depuis le début d'année qui est liée à la hausse des acomptes mensuels (7 735K€ en 2015 et 8 300K€ en 2016). Ces montants sont notifiés par la CNAMTS chaque année. Le point de sortie est estimé à 92 000K€ soit 12 mensualités et la prise en compte d'une régularisation en notre faveur. Ce point de sortie est reconduit pour le budget 2017.
- **Les subventions et participations** : la hausse des résultats à fin août 2016 par rapport à fin août 2015 s'explique par le décalage de paiement de ces divers postes sur une année. Compte tenu de cela, on peut estimer que, sauf si une nouvelle dépense nous est notifiée, le point de sortie devrait être du même niveau que le résultat 2015 plus les différentes régularisations que l'on ne maîtrise pas soit point de sortie à 32 M€. Le budget 2017 est réévalué pour prendre en compte les paramètres non maîtrisables.

Coût de fonctionnement CCAS :

La répartition des coûts de fonctionnement entre le périmètre PUMA et HORS PUMA est réciproquement de 77,6% et 22,4% (couverture des coûts de fonctionnement calculée compte tenu du dernier taux de réfaction connu (3,68%) en attendant un retour du ministère).

Ils se décomposent en :

- **Frais de personnel** : le budget 2017 est estimé à 8 300K€.
- **Matières et fournitures** : un budget de 50K€ est prévu pour l'ensemble de la CCAS ; Il est réparti en maladie PUMA et maladie HORS PUMA mais également en AT/MP.
- **Autres charges externes** : ce point de sortie 2016 ainsi que le budget 2017 prennent en compte :
 - La maintenance et infogérance MIAMI pour 1 400K€,
 - L'affranchissement et l'éditique pour 250K€,
 - Diverses maintenances pour 300K€,
 - La TVA des ACE hors maintenance et infogérance et affranchissements.
- **Autres intermédiaires** : il s'agit des factures du prestataire (Médica Europe) chargée de réaliser les contrôles médicaux à domicile. En 2016, le nombre de contrôle réalisé est supérieur à ceux de 2015 ce qui justifie la hausse de 15,3%. Le budget de 388K€ est reconduit en 2017.
- **Coût du juridique** : il s'agit des frais de personnel des agents du département JUR dédiés au RCT pour le compte de la CCAS. Au vu des résultats à fin juin 2016 et de 2015, le budget de 70K€ est reconduit en 2017.
- **Frais judiciaires** : il s'agit, en grande majorité, des honoraires d'avocat pour le département JUR dans le cadre des recours contre tiers mais également, dans une moindre proportion des honoraires d'avocats dans le cadre des recours suite à CRA par la CCAS. Ces frais judiciaires sont en augmentation depuis 2014 suite à une meilleure répartition des factures entre le risque maladie et le risque AT/MP (Il faut noter que le résultat à fin 2015 est erroné ; une régularisation a eu lieu en septembre 2015). Le point de sortie est estimé à 39K€ pour un budget de 12K€.
Pour 2017, je reporte le point de sortie 2016.
- **Dotation aux amortissements** : on constate une chute importante du montant des dotations aux amortissements en 2016 liée à la fin de la période d'amortissement du projet MIAMI. Le point de sortie prend en compte le résultat à fin août et celui-ci est reporté en 2017.
- **Coût des locaux** : Prise en compte d'une évolution de 1% du point de sortie (estimation de CGF/CSCG). Soit un point de sortie à 990K€ au vu des résultats à fin août et un budget 2017 à 1 000K€.

PERIMETRE HORS PUMA

Frais de santé :

- **Les agents actifs** : les frais de santé part régime spécial sont en baisse par rapport à l'année dernière. On ne devrait donc pas dépasser le budget en 2016. Le budget 2016 est reconduit en 2017 puisque l'analyse sur les dernières années à montrer que la part régime spécial versées par la CCAS sur les frais de santé des agents actifs est d'environ 500K€.
- **les prestations servies par l'espace santé** : composées des salaires des médecins et paramédicaux, des fournitures médicales, du blanchissage du linge et des dotations aux amortissements du matériel médical. Le budget 2017 est estimé à 3 684€. Ce budget prend en compte la fermeture du laboratoire de l'Espace Santé.
- **Prestations CMU-C** : le nombre de bénéficiaire de la CMU-C n'a cessé d'augmenter depuis 2011. En 2015, on constate une stabilité du nombre (160 en novembre 2014 et 162 en novembre 2015). Les prestations versées varient énormément d'une année sur l'autre (56K€ en 2011, 28K€ en 2012, 47K€ en 2013, 60K€ en 2014 et 78K€ en 2015). Pour 2016, le point de sortie est estimé à 70K€ suite à une régularisation potentielle de 5K€ de la charge à payer 2015. Pour le budget 2017, on estime que le nombre de bénéficiaires ne devraient pas baisser et que les prestations ne devraient pas varier de façon importante. Le budget estimé est donc de 75K€.
- **Ticket modérateur remboursé à la mutuelle** : les facturations de la MPGR sont en baisse de plus de 50 K€ depuis le début d'année 2016. Ce poste évolue de -5,78%. Pour le point de sortie, on estime que les prestations vont augmenter en fin d'année et donc il est estimé à 5 500K€. Pour 2017, le budget est tout simplement reconduit car les facturations et l'évolution des prestations servies aux agents actifs sont variables d'une année sur l'autre.
Sous réserve d'aboutissement des négociations engagées coté employeur, le ticket modérateur remboursé par la mutuelle disparaît des comptes de la maladie en 2017.

Autres prestations :

Le budget des autres prestations a été évalué pour financer les prestations supplémentaires, l'action sociale et la prévention, déterminées par la Commission de l'action sociale et prévention. Ce budget reste identique à celui des années précédentes, malgré une sous consommation qui se poursuit.

Le budget est réparti par poste mais il faut rappeler que celui-ci est fongible.

D'un montant total de 3 079K€, les autres prestations se décomposent comme suit :

De l'Aide aux personnes âgées dépendantes 1 800K€	. Aide au maintien à domicile . Aide au déplacement . Plateforme service
Des Prestations d'action sociale 350K€	. Aides versées « aux enfants du métro » et au CRE pour l'accueil d'enfants handicapés . Aide au foyer . Etude pour l'aménagement des locaux . Etude pour l'aménagement de véhicule . Prise en charge des cotisations mutuelle pour les assurés en difficulté . Aide au financement pour l'achat prothèse capillaire

Des Prestations supplémentaires 100K€	. Cures . Transports non remboursables en prestations légales . Médicaments non remboursables . Examens de santé
Des Secours 200K€	. Secours individuels au bénéfice des ressortissants y compris la prestation d'aide au financement des obsèques
De la Prévention 529K€ Incluant 25 K€ de l'espace santé	. Programmes nationaux . Diabète . Vaccin ROR . Vaccin anti-grippe . Prévention gynécologique . Prévention tabagique . Prévention bucco dentaire.
Le Capital décès 100K€	Prévu par les dispositions légales et versé aux ayants droit qui ne peuvent bénéficier des dispositions de l'article 93 du statut du personnel

RISQUE MALADIE BUDGET 2016

Charges										
	Budget 2016	fin Août 2016	% budget	fin Août 2015	Evolution	Résultat 2015	Prévision point de sortie 2016	Variation 2016/2015	Budget 2017	Variation budget 2017/PS 2016
PERIMETRE PUMA										
Frais de santé	266 088	177 528	66,72%	166 858	6,40%	260 196	265 796	2,15%	268 976	1,20%
Ayants-droit et retraités	101 500	63 288	62,35%	61 016	3,72%	102 792	104 000	1,18%	105 800	1,73%
Agents actifs	28 200	18 367	65,13%	16 830	9,13%	28 045	29 300	4,47%	30 000	2,39%
Prestations servies par l'Espace Santé	9 388	5 885	62,69%	6 321	-6,89%	9 004	8 496	-5,65%	8 176	-3,76%
Dotation hospitalières	91 000	66 314	72,87%	60 193	10,17%	89 266	92 000	3,06%	92 000	0,00%
Subventions et participations	36 000	23 674	65,76%	22 497	5,23%	31 089	32 000	2,93%	33 000	3,13%
Coût de fonctionnement CCAS	11 393	7 300	64,07%	7 648	-4,55%	11 717	11 439	-2,37%	11 700	2,28%
Frais de personnel	7 613	5 224	68,61%	5 211	0,25%	7 852	8 240	4,94%	8 300	0,73%
Matières et fournitures	35	19	53,42%	35	-46,25%	44	23	-47,48%	32	39,34%
Autres charges externes	1 475	1 099	74,47%	1 089	0,90%	1 829	1 730	-5,39%	1 730	0,00%
Autres intermédiaires	388	175	45,07%	154	13,61%	230	260	13,06%	388	49,23%
Coût du juridique	70	10	14,98%	17	-37,95%	24	17	-30,59%	70	311,76%
Frais judiciaires	12	24	207,13%	0		22	39	78,73%	40	2,56%
Dotation aux amortissements	776	89	11,52%	465	-80,80%	699	140	-79,98%	140	0,00%
Coût des locaux	1 024	661	64,48%	678	-2,57%	1 017	990	-2,65%	1 000	1,00%
Dotation d'équilibre	7 351	12 858	174,93%	20 474	-37,20%	151 437	7 193		3 797	-47,21%
Total charges périmètre PUMA	284 832	197 687	69,40%	194 980	1,39%	423 350	284 428	-32,82%	284 473	0,02%
PERIMETRE HORS PUMA										
Frais de santé	11 267	5 968	52,97%	6 096	-2,10%	10 408	9 639	-7,38%	10 259	6,43%
Prestations spécifiques actifs	500	290	58,03%	316	-8,30%	488	450	-7,85%	500	11,11%
Prestations servies par l'Espace Santé	4 707	2 199	46,71%	2 093	5,07%	3 996	3 619	-9,42%	3 684	1,79%
Prestations CMU-C	60	42	69,26%	38	8,16%	78	70	-10,26%	75	7,14%
Ticket modérateur remboursé à la mutuelle	6 000	3 438	57,29%	3 648	-5,78%	5 846	5 500	-5,91%	6 000	9,09%
Autres prestations	3 079	1 342	43,57%	1 144	17,27%	2 279	2 340	2,68%	3 079	31,58%
Aide aux personnes âgées dépendantes	2 044	845	41,34%	646	30,72%	1 400	1 500	7,11%	1 800	20,00%
Prestations action sociale	100	110	110,44%	133	-16,94%	270	200	-25,80%	350	75,00%
Prestations supplémentaires	100	11	11,16%	11	3,02%	23	25	7,77%	100	300,00%
Secours	260	77	29,71%	52	48,32%	125	150	20,21%	200	33,33%
Prévention (dont Espace Santé)	475	224	47,20%	240	-6,67%	389	400	2,75%	529	32,25%
Capital décès	100	74	73,54%	61	19,65%	72	65	-9,30%	100	53,85%
Prestations en espèces	64 827	43 212	66,66%	43 299	-0,20%	65 129	65 180	0,08%	66 073	1,37%
Maintien du salaire agents actifs	64 427	42 970	66,70%	43 089	-0,28%	64 794	64 830	0,06%	65 673	1,30%
Indemnités journalières	200	110	54,80%	82	33,35%	146	160	9,92%	200	25,00%
Pensions d'invalidité	200	132	66,12%	128	3,16%	189	190	0,39%	200	5,26%
Participation du régime	1 200	709	59,05%	689	2,90%	1 051	1 106	5,27%	1 200	8,50%
Financement sécurité sociale étudiant	1 200	709	59,05%	689	2,90%	1 051	1 106	5,27%	1 200	8,50%
Autres charges	2 550	1 521	59,66%	1 680	-9,43%	2 044	1 930	-5,56%	2 580	33,68%
Indemnité décès	1 800	1 051	58,41%	1 179	-10,85%	1 271	1 150	-9,55%	1 800	56,52%
Conseil de prévoyance	750	470	62,67%	500	-6,07%	772	780	1,02%	780	0,00%
Coût de fonctionnement CCAS	3 289	2 107	64,08%	2 208	-4,55%	3 383	3 305	-2,30%	3 375	2,12%
Frais de personnel	2 198	1 508	68,62%	1 504	0,25%	2 267	2 380	5,00%	2 393	0,55%
Matières et fournitures	10	5	53,42%	10	-46,25%	13	8	-36,71%	9	15,64%
Autres charges externes	426	317	74,47%	314	0,90%	528	500	-5,27%	500	0,00%
Autres intermédiaires	112	50	45,07%	44	13,61%	66	75	12,98%	112	49,33%
Coût du juridique	20	3	14,98%	5	-37,95%	7	5	-29,28%	20	300,00%
Frais judiciaires	3	7	207,13%	0		6	11	74,63%	12	9,09%
Dotation aux amortissements	224	26	11,52%	134	-80,80%	202	40	-80,19%	40	0,00%
Coût des locaux	296	191	64,48%	196	-2,57%	294	286	-2,57%	289	1,00%
Charges exceptionnelles	0	0		0		1				
Coût de fonctionnement de l'Espace Santé	350	270	77,05%	213	26,63%	326	350	7,29%	350	0,00%
Achats de prothèses	350	270	77,05%	213	26,63%	326	350	7,29%	350	0,00%
Total charges périmètre hors PUMA	86 562	55 128	63,69%	55 328	-0,36%	84 619	83 850	-0,91%	86 916	3,66%
Total Charges	371 394	252 815	68,07%	250 307	1,00%	507 969	368 278	-27,50%	371 389	0,84%



QUELQUES INFOS DE LA RATP

Nominations /mobilités

Ces noms vous rappelleront peut-être quelques souvenirs :

- Mme Laurence COCHET, animateur de gestion à CGF, est chargée à compter du 17 septembre 2016 de représenter Elisabeth BORNE au CA de la CCAS et d'en assurer la présidence.

Actualités

○ **Elections à la CRP**

- Scrutin le 13/12/2016
- Actifs : Liste CFE-CGC, tête de liste Catherine LE CORRE (suppléante Annick NARDELLI), candidatures et profession de foi ont été déposées le 29/09/2016
- Retraités : Liste commune CFE-CGC/UNSA, candidatures et profession de foi ont été déposées par l'UNSA le 29/09/2016. Tête de liste Jean-Marc GRISONI, suppléant Jean-Claude THOMAS de l'UNSA.

○ **Elections des administrateurs retraités aux CA de la CCCAS**

- Scrutin le 17/01/2017
- Liste commune CFE-CGC/UNSA pour les représentants retraités au CA de la CCAS, tête de liste UNSA. Pas de suppléants pour cette élection.
- Date de dépôt des candidatures et profession de foi : entre le 20/10 et le 28/10/2016
- M. JEAY, JM GRISONI et JC BAILLON sont d'accord pour être candidats aux élections de la CCAS.

○ **Décret n°2016-1281 du 28 septembre 2016 relatif aux missions en dispense de tenue et aux palpations de sécurité**

- Si la RATP et le département de la sécurité se réjouissent de la parution de ce décret qui accroît les prérogatives offertes aux agents des services internes, ces mesures ne pourront cependant pas être mises en œuvre immédiatement pour les raisons suivantes :

Dispense de tenue

- En vertu du décret, les agents devront au préalable suivre une formation spécifique et devront être agréés par le Préfet de Police. Il convient à cet égard de rappeler les conditions très restrictives qui président à la mise en œuvre de cette nouvelle prérogative : les agents, qui doivent se prévaloir d'une expérience de 5 années au sein du service interne, devront être habilités par un ordre de mission d'une durée limitée à 144 heures consécutives indiquant les dates, horaires, lieux et objet de la mission. Cet ordre de mission devra être transmis à la Préfecture de Police qui peut s'opposer à tout moment à l'exercice de la mission.
- Une formation doit tout d'abord être dispensée par la Police Nationale aux formateurs de l'UFPRS. Elle est programmée du 10 au 13 octobre 2016. Ensuite, une première session à destination des agents pourra intervenir avant la fin de l'année.

Palpations de sécurité

- Là encore, seuls les agents agréés par le Préfet de Police seront autorisés à procéder à ces palpations. Il faudra en outre que le Préfet rédige, au préalable, un arrêté constatant des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique. Cet arrêté fixera les limites à l'exercice de cette prérogative dans l'espace et dans le temps.

○ **Le Grand Paris des Bus est lancé ! (info issue d'URBAN)**

- L'édito de Valérie Pécresse « La révolution des transports, que j'ai engagée en Île-de-France, passe aussi par une offre de bus qui doit répondre au plus près des besoins des usagers. Vous êtes aujourd'hui près de 3 millions à utiliser le bus chaque jour dans notre région. Je veux vous faire gagner du temps dans vos déplacements. Cela passe par un bond qualitatif de l'offre de transports : plus de lignes, des plages horaires de service plus étalées, plus de régularité, de confort, de sécurité, des correspondances plus rapides, tout en étant exigeant pour l'environnement et votre santé... C'est pourquoi j'ai décidé de lancer une consultation ouverte à tous les usagers pour recueillir leurs besoins, leurs attentes et leurs propositions.

Vous pourrez vous exprimer sur ce site ou en réunions publiques, qui rassembleront les collectivités, associations et acteurs de la mobilité.

Riches de vos remontées, nous vous présenterons les besoins recensés et les priorités de notre Grand Paris des Bus dès le mois de décembre 2016. En 2017, au moins 30 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'amélioration

du réseau bus, soit un objectif de 5% d'offre de bus supplémentaires. D'ici 2020, nous aurons 1000 nouveaux bus et de nouvelles lignes seront créées.

Après le renouvellement de 700 trains et RER, des investissements massifs dans notre réseau routier et bientôt un plan vélo, le Grand Paris des Bus vient apporter de nouvelles solutions que nous allons construire ensemble. »

○ **L'évolution du parc d'autobus hybrides (info issue d'URBAN)**

- En attendant que les bus électriques développés par les industriels répondent à l'ensemble des contraintes techniques et économiques qu'exige l'exploitation en milieu urbain dense, la RATP et le STIF s'équipent de bus hybrides.
- Cette solution technique permet une réduction de consommation de carburant située entre 20 % et 30 % en fonction du gabarit du véhicule et des conditions d'exploitation pour des autobus hybrides Euro 5-EEV par rapport à des véhicules diesel Euro 3 et 4.

• Date de l'AG 2017

- 28/03

• Date et format des vœux

- Il est convenu, sous réserve de disponibilité de la salle, que les vœux se dérouleront le 13/01/2017 selon le même format que l'année 2016.

• Schéma directeur des escaliers mécaniques M2E

- La durée de vie d'un EM est de 40 ans. La politique jusqu'à présent était une rénovation à mi-vie c'est-à-dire que l'EM est remis à neuf. A partir de 2016, GDI prévoit au lieu de renouveler les EM à mi-vie de faire de la mise à niveau électrique. Actuellement, 235 personnes sont dédiées à l'entretien des EM et des ascenseurs. CGF a fait une étude, cette nouvelle politique aurait un impact sur 6 à 10 personnes. GDI en échange confiera à M2E des prestations de rechange des habillages des EM.

• Point sur le CRE, le CA RATP, la CRP

○ **Conseil d'Administration :**

- Frédéric RUIZ rappelle qu'un projet d'avenant n°1 approuvé par le Conseil du STIF avait été présenté au CA de la RATP en début d'année. Compte tenu de la loi « Savary », le STIF considère que la RATP va gagner de l'argent au titre du renforcement de la lutte contre la fraude, qu'il veut récupérer. Le projet d'avenant n°1 prévoit que le STIF diminuera sa contribution de 20M€ par an sur 5 ans. Ce projet d'avenant a été à nouveau présenté au CA du 7/10/2016 avec deux autres projets d'avenants. Le projet d'avenant n°3 a pour objet de réduire partiellement le risque financier pour la RATP résultant du projet d'avenant n°1 grâce à une augmentation de l'objectif de recettes directes. En 2016, Le STIF garantit 90% de recettes directes si on est en dessous de l'objectif. La 1ère

année, le risque est estimé à 5,6M€. Le risque maximal sur 5 ans est estimé à 71,6M€.

Claire JEUNET-MANCY a voté contre le projet d'avenant n°1 et le projet d'avenant n°3 car tous les décrets d'application de la loi Savary ne sont pas sortis et rien ne peut, aujourd'hui, faire raisonnablement penser que la réduction du montant de la contribution du STIF sera compensée par de nouvelles recettes.

L'avenant a été adopté (voir déclaration ci-après).

○ **CRE :**

- Le dernier bureau du CRE a acté que l'arbre de Noël 2017 aurait lieu à Disney (sur 2 soirées au lieu de 3 pour rentrer dans le budget), sous la pression de la CFE et de l'UNSA.
- L'Etat a sollicité le CRE et la RATP pour loger environ 60 réfugiés de Calais dans un centre de vacances accueillant les colonies (Saint-Georges de Didonne). Il s'agit d'une propriété de la RATP. Le CRE a donné son accord car à défaut d'accord, il y aurait eu une réquisition. Cet accord sera cosigné par l'ETAT, la RATP et le CRE.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des derniers CA et les interventions de notre administratrice Claire JEUNET-MANCY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 octobre 2016

Projet d'avenant n°1 et le projet d'avenant n°3 au contrat STIF

Déclaration de Claire JEUNET-MANCY

Le projet d'avenant n°1 a été adopté unilatéralement par le Conseil du STIF il y a quelques mois. Ce projet d'avenant comporte plusieurs mesures, dont l'une porte sur une réduction du montant de la contribution C11 du STIF à hauteur de 20 M € par an dès l'année 2016 jusqu'à la fin du contrat STIF, soit 100 M€ sur l'ensemble du contrat, au titre du renforcement de la lutte contre la fraude.

Madame la Présidente, vous n'avez pas souhaité soumettre le projet d'avenant n°1 au vote du Conseil en mai dernier car ces mesures financières au titre du renforcement de la lutte contre la fraude ne vous paraissaient pas acceptables.

Vous soumettez aujourd'hui au vote du Conseil le projet d'avenant n°1 accompagné d'un projet d'avenant n°3.

Le projet d'avenant n°3 comporte plusieurs mesures, dont certaines d'entre elles n'appellent pas d'observations ou de réserves particulières : il s'agit des mesures figurant aux articles 1, 3, 4, 6 et 7.

Il comporte également des mesures financières aux articles 2 et 5 concernant le renforcement de la lutte contre la fraude. Le principe de la réduction de la contribution C11 du STIF au titre de la lutte contre la fraude est maintenu et même renforcé puisqu'il s'élève désormais à 106 M€ (et non 100 M€) sur la durée du contrat. La réduction de la contribution C11 s'accompagne toutefois d'une augmentation de l'objectif de recettes directes supplémentaires pour les trois premières années du contrat et d'une augmentation progressive des recettes annexes, ce qui permet d'atténuer partiellement le risque financier pour la RATP principalement pour les deux premières années du contrat. Dès 2018 le risque financier s'élève à 16 M€ puis dépasse ce montant en 2019 et 2020.

La question se pose de savoir si un tel niveau de risque financier est acceptable pour la RATP et surtout, si au terme de prévisions raisonnables, la RATP sera en mesure d'assurer la couverture de ce risque.

La loi dite « Savary » du 22 mars 2016 instaure une aggravation de la répression de la fraude dans les transports publics de voyageurs, un renforcement des prérogatives des agents verbalisateurs et un droit de communication au profit des exploitants auprès des administrations et des organismes de sécurité sociale. Toutefois, force est de constater qu'il est impossible de prévoir aujourd'hui :

- d'une part, la date de mise en œuvre effective de l'ensemble du dispositif issu de cette loi et en particulier du droit de communication prévu par son article 18 (codifié à l'article L.2241-2- 1 du Code des transports) destiné à permettre de fiabiliser les données relatives à l'identité et l'adresse des contrevenants grâce aux renseignements donnés par les administrations publiques et les organismes de sécurité sociale,

- et d'autre part, le volume des recettes annexes qui devraient théoriquement être générées par le nouveau dispositif.

Il ne me semble donc pas qu'aujourd'hui, on puisse considérer qu'aux termes de prévisions raisonnables, la RATP sera en mesure d'assurer la couverture du risque.

S'il me paraît légitime que le STIF impose à la RATP d'intensifier sa lutte contre la fraude compte tenu des enjeux économiques et sociétaux liés à cette dernière, et ce, en utilisant tous les nouveaux outils créés par le législateur, il me semble qu'il aurait été préférable que la contribution C11 soit réduite a posteriori en proportion des recettes annexes effectivement générées grâce au nouveau dispositif législatif.

Pour ces raisons, je voterai **contre** les projets d'avenants n°1 et n°3 au contrat STIF tout en ayant conscience de la complexité du contexte politique et institutionnel dans lequel évolue actuellement la Direction de la RATP et de la forte pression à laquelle elle est soumise.



INFO VACANCES

Cher(es) ami(es),

Notre dernière visite du salon ELUCEO nous a permis de rencontrer de nouveaux prestataires pour deux nouvelles propositions de voyages.

Si vous êtes intéressés et pour plus de détails merci de nous contacter.

Amicalement

Francis SCOTTO d'ANIELLO

GUADELOUPE

9 JOURS / 7 NUITS



HOTEL KARIBEA BEACH RESORT GOSIER 3***
EN PENSION COMPLETE CREOLITA



La Guadeloupe en quelques mots !

Eaux translucides, plages de sable blanc, forêts luxuriantes, chaleur tropicale, mangrove et volcans, la Guadeloupe est une île aux mille visages. La diversité naturelle de la Guadeloupe en fait une terre de contrastes. Contrastes géographiques, d'une part, entre ses deux îles principales : Grande Terre et Basse Terre séparées par un étroit bras de mer appelé Rivière salée et formant deux ailes de papillons posées sur le bleu de la mer.

Si Grande Terre, l'île située à l'est, offre un paysage plat, sec et calcaire, l'île de Basse Terre, à l'ouest, est à l'inverse, verdoyante, montagneuse et volcanique, avec la présence du fameux volcan de la Soufrière. Sans aucun doute, la Guadeloupe a de quoi ravir les touristes en tous genres !



DESCRIPTIF TARIFAIRE

GUADELOUPE HOTEL KARIBEA GOSIER BATIMENT CLIPPER (max 2 adultes) 9 jours / 7 nuits Au départ de PARIS Hors Vacances scolaires	02 au 10/06/17
Formule Pension complète Créolita 40 places disponibles	1.085 €

Tarifs sur la base d'un groupe de 15 personnes minimum - Détail du devis ci-dessous

NOTRE PRIX COMPREND :

<u>TRANSPORT AERIEN :</u>	FRANCE / POINT A PITRE / FRANCE Sur vol régulier Air Caraïbes ou similaire
<u>TRANSFERT EN CAR :</u>	Aéroport / hôtel / aéroport
<u>CLASSIFICATIONS HOTELS :</u>	Hôtel Karibea Beach Resort 3*** ou similaire,
<u>REPAS :</u>	Pension complète Créolita
<u>TYPE DE CHAMBRE :</u>	Double avec bain ou douche – Bâtiment Clipper
<u>DIVERS :</u>	Taxes et services hôteliers Garantie totale des fonds déposés par l'APS Assistances aux embarquements France et Guadeloupe Taxe de séjour. Taxes aéroport nationales et internationales (78€ à ce jour)

LES « PLUS » KARAVEL :

- ❖ En bordure de la plus belle plage de sable fin de Gosier
- ❖ Un large choix d'hébergement
- ❖ Hôtel tout récemment rénové
- ❖ Cocktail de bienvenue à l'arrivée à l'hôtel

MARTINIQUE

9 JOURS / 7 NUITS



HOTEL KARIBEA RESORT STE LUCE 3***
EN PENSION COMPLETE CREOLITA



La Martinique en quelques mots !

Soleil, zouk, ti punch et cocotiers, voici la Martinique comme vous en rêviez ! Loin des clichés, la Martinique séduit par sa nature envoutante, son climat chaud, tempéré par la brise des alizées et par la joie de vivre de ses habitants. Bougainvilliers, flamboyants, alamandas et roses de porcelaine créent un patchwork de couleurs et de parfums, offrant à la Martinique le nom « d'île aux fleurs ». La Martinique réunit à elle seule tous les attributs d'une destination antillaise : eaux turquoise et plages de rêve, forêts tropicales, folklore créole, héritage culturel du passé colonial propre à cette région du monde. Randonneurs, plongeurs, amateurs d'histoire, accrocs de la bronzette, vous serez tous gagnés par l'ivresse d'un séjour en Martinique !



DESCRIPTIF TARIFAIRE

MARTINIQUE HOTEL KARIBEA ST LUCE BATIMENT AMANDIER (max 2 adultes ou 2 adultes et 1 enfant de - de 12 ans) 9 jours / 7 nuits Au départ de PARIS Hors Vacances scolaires	02 au 09 /06/17
Formule Pension complète Créolita 40 places disponibles	1.085 €

Tarifs sur la base d'un groupe de 15 personnes minimum - Détail du devis ci dessous

NOTRE PRIX COMPREND :

<u>TRANSPORT AERIEN :</u>	FRANCE / FORT DE FRANCE / FRANCE Sur vol régulier Air Caraïbes ou similaire
<u>TRANSFERT EN CAR :</u>	Aéroport / hôtel / aéroport
<u>CLASSIFICATIONS HOTELS :</u>	Hôtel KARIBEA RESORT STE LUCE 3*** ou similaire
<u>REPAS :</u>	Pension complète Créolita selon votre choix
<u>TYPE DE CHAMBRE :</u>	Double avec bain ou douche standard
<u>DIVERS :</u>	Taxes et services hôteliers Assistances aux embarquements France et Martinique Taxes aéroport nationales et internationales (78€ à ce jour) La taxe de séjour

LES « PLUS » KARAVEL :

- ❖ **Cocktail de bienvenue à l'arrivée à l'hôtel.**
- ❖ **Magnifique plage de sable fin.**
- ❖ **3 catégories d'hébergement**
- ❖ **Hôtel tout récemment rénové**



NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Supplément chambre individuelle :	199€
Supplément dîner langouste à l'hôtel :	23€
Dépenses personnelles :	Repas non inclus au prg, Pourboires guide / Chauffeur, Excursions...



Forfait Assurance Multirisque comprenant :
Assistance, rapatriement, annulation avec maladies antérieures, toutes épidémies, interruption de voyage, ratage d'avion et bagages :
Pour un montant total du voyage par personne de 1 à 500 €: **25 € par personne**
Pour un montant total du voyage par personne de 501 à 800 €: **30 € par personne**
Pour un montant total du voyage par personne de 801 € et plus: **40 € par personne**

La garantie prix : délivrée en complément des garanties du contrat (assurance multirisque) moyennant une prime complémentaire de
20€ pour tout Prix de vente jusqu'à 800€ TTC / pers
30€ pour tout Prix de Vente supérieur à 801€ TTC / pers

Tarifs calculés sur la base de l'Euro.

NOMBRE DE PARTICIPANTS INFERIEUR :

Nombre de personnes	Moins de 15
Supplément	Nous consulter

QUELQUES INFOS PRATIQUES

Office de tourisme de Guadeloupe :

43, rue des Tilleuls – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT – Tel : 01.46.04.00.88

Formalités : **Carte d'identité ou Passeport en cours de validité** pour les ressortissants français.

SANTÉ ET SECURITE :

Avant votre départ, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères pour connaître les risques sanitaires éventuels qui peuvent concerner votre destination :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

